COMITE LUCHON VOL LIBRE
http://LuchonVolLibre.net

Compte rendu de la réunion du Lundi 04 avril 2005

Objet :

- compte rendu réunion Mairies
- changement des statuts type FFVL
- préparation "route du vol"

Présents :

GillesTHURIES	Freddy SUTRA
Pierre BERTHET	Joël DEMAY
Sylvie DOGUET	Noël MONTEIL (président de l'aéroclub)
Arnaud HERIDE	Didier GAZAUX (Trésorier de l'aéroclub)
Fabrice ICHE	Marc DENARD
Laurent LAPORTE	Stéphane BATAILLE
Marc BOYER	Pierre DEJOUS

Compte rendu réunion Mairies du 21 mars

Problème du terrain d'atterrissage de St Mamet transformé à terme en zone d'habitation
Jusqu'en Juin 2006, le terrain d'atterrissage actuel de St Mamet est conservé
De Juin 2006 à Juin 2007, l'atterrissage des parapentes est déplacé vers la partie gauche, en bordure du cimetière de St Mamet.
Après Juin 2007 la zone de St Mamet ne sera plus utilisable, l'atterrissage des parapentes se fera à l'emplacement du practice du golf.

L'utilisation du practice comme terrain d'atterrissage est tributaire de l'extension du terrain de golf. En effet, actuellement 80% de la superficie du terrain du golf est maîtrisé mais les 20% restants conditionnent la transformation du practice en terrain d'atterrissage pour le parapente.

Points d'actions :

- Demande régulière de l'avancement des travaux d'urbanisme sur la zone de ST Mamet
- Demande régulière de clarification des 20% sur l'extension du golf
- Analyser le mode de cession du terrain du practice au comite Luchon Vol libre (achats, location, autres formules)

Changement des statuts de l'association

Le but de l'association LUCHON VOL LIBRE est de :

- Gérer et maintenir le site
- Pérenniser le parapente à Luchon
- Oeuvrer pour la sécurité du site
- Assurer la publicité du site
- Fédérer les clubs de parapente locaux (actuellement les hommes oiseaux, les ailés)

Les professionnels du parapente, école et bi placeurs et le président du club d'aviation de Luchon sont membres de l'association et sont sollicités pour leurs compétences dans les activités aériennes mais ces personnes ne peuvent pas faire partie du bureau de l'association.

Modification des statuts de l'Association :

Pour être affiliée à la FFVL il faut que les statuts de l'association respectent certains critères, entre autre le bureau doit être au minimum de 6 membres.

Sont proposés :

GillesTHURIES	Président	gthuries@aol.com
Eric IRVOAS	Président	eric.irvoas@wanadoo.fr
Pierre BERTHET	Trésorier	pierrot.luchon@free.fr
Sylvie DOGUET	Trésorier	sdoguet@free.fr
Arnaud HERIDE	Secrétaire	heride.arnaud@free.fr
Fabrice ICHE	Secrétaire	
Marc CHAUMET-LAGRANGE	Secrétaire	chaumet-lagrange@tele2.fr

Nota : Les titres sont provisoires

Les statuts de l'association doivent être révisés pour être en accord avec les recommandations de la FFVL

Points d'actions :

- Modifier les statuts
- Assemblée extraordinaire pour approbation
- Déposer les nouveaux statuts à la préfecture et à la FFVL

Préparation de la "route du vol"du 23 et 24 avril

La 5ième route du vol est une manifestation sous le couvert de la FFVL
L'éclipse est une tentative de record du nombre de voiles en l'air, soit environ 80 voiles.
Les stands sont à la disposition des exposants.
Le matin des biplaces sont offerts au prix de 35 €, l'après-midi est réservé à la compétition entre autre.
Aéroclub de Luchon propose des vols en avion et en planeur
Des navettes Luchon Superbagnères sont à la disposition des participants dans la mesure des places disponibles
La journée est clôturée par un repas dans la salle du PMU au prix de 12 €
Il est prévu un article dans le journal La Dépêche

L'association a deux activités principales pendant cette manifestation :

1) La vente des boissons et de sandwichs à la buvette
2) L'animation du stand de l'association

Ce stand est signalé par des banderoles, on y trouve toutes les explications concernant l'association et l'évolution du terrain d'atterrissage.
Le stand assure la réservation des biplaces ainsi que le repas du soir et coorganise l'éclipse et les navettes.

Points d'actions :

- Nettoyer le décollage de Superbagnères
- Installer des manches à air

Noël MONTEIL (président de l'aéroclub) propose que l'atterrissage sur l'aérodrome soit dans la zone en prolongement du bâtiment PMU, cette zone peut à terme être officiellement réservée pour les activités de vol libre.

Points d'actions :

- Officialiser cette zone (délimitée à la peinture par la mairie)

Hors réunion ;

- Disponibilité de la liste des adhérents
- Nécessité d'un logo pour l'association
- Donner un nom plus simple pour accéder au site WEB